



COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

LANGUEDOC-ROUSSILLON

COLLOQUE

Le risque professionnel hier, aujourd'hui et demain

LE 22 MARS 2007 de 9 h à 17 h

UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Faculté des Lettres et Sciences Humaines
52 avenue Paul Alduy - 66 860 Perpignan cedex
Amphithéâtre Y

ENTRÉE LIBRE

LE RISQUE PROFESSIONNEL, HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

Jeudi 22 mars 2007 - Université de Perpignan

La prise en charge des risques professionnels est le fruit d'une évolution historique complexe, résultant tout à la fois des progrès de la médecine, de la protection sociale et des transformations des conditions de travail. Tout au long du XIXe siècle, les accidents survenus aux salariés relèvent de la seule responsabilité civile (article 1382 et suivants du Code Civil). En revanche, la prise en charge des maladies professionnelles fut plus tardive, les premiers tableaux des affections donnant droit à indemnisation faisant l'objet de la loi du 25 octobre 1919.

Aujourd'hui, la multiplicité des statuts professionnels, la sous-traitance et l'intérim, la flexibilité croissante, la multiplicité des cadres réglementaires et jurisprudentiels se conjuguent pour brouiller les responsabilités. Le concept de « *risque professionnel* », fondement doctrinal de la loi du 9 avril 1898, donne parfois lieu à des interprétations divergentes. Le débat est ouvert sur la pertinence du cadre juridique actuel, celui instauré par la loi du 30 octobre 1946, sur les conditions de son adaptation ou de son dépassement. Enfin, il convient d'intégrer les politiques managériales, les incitations à la responsabilité, à la prévoyance.

Quelle évolution connaît la prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles ? Dispose-t-on d'indicateurs pour apprécier les différentes formes de prévention ? Les corrélations longtemps admises entre formation professionnelle et sécurité au travail d'une part, entre intensité du travail et dangerosité d'autre part, sont-elles toujours opérantes ? Dans une optique résolument interdisciplinaire, historiens, économistes, gestionnaires et juristes apporteront des éléments de réponse à ces questions.

Ce colloque « Le risque professionnel, hier, aujourd'hui et demain » est ouvert à tous.

PROGRAMME

9 h

Accueil
par M. le Président de l'Université de Perpignan.

9 h 30

Présidence de M. ASSENS,
Président de la CPAM de Perpignan.

M. Lionel DUMONT, La prise en compte du risque social dans l'industrie. L'exemple de la construction navale à Sète sous le second Empire.

M^{me} Marie-France CONUS, Sécurité et innovation dans l'industrie houillère 1850-1980.

M. Jean-Louis ESCUDIER,
De l'encombrement charbonneux aux pneumoconioses, la lente émergence d'une maladie professionnelle 1860-2006.

M^{me} Edwige PRACA, L'application de la loi du 30 octobre 1946 dans les Pyrénées-Orientales.

Clôture de la matinée
par M. Alain ROUX, Directeur de la CRAM L-R

12 h

Pause déjeuner

14 h

Présidence de M. Xavier PRÉTOT,
Inspecteur général de l'Administration

M. Christophe DJALAYER, Organisation professionnelle et sécurité : l'accident de chantier dans les BTP en Languedoc-Roussillon.

M. Djaffar AMIR, Les normes « Sécurité » dans l'industrie.

M. Yves GARY, L'ingénieur-Conseil de la CRAM, hier et aujourd'hui.

M. Yves SAINT-JOURS, La place du risque dans le projet de réforme de la responsabilité civile.

Synthèse des travaux par M. Philippe COURSIER.

Réponse à retourner avant le 26 février 2007 à la CRAM L-R

Services de la Direction

29 cours Gambetta - CS49001 - 34068 Montpellier cedex 2

ou par téléphone au 04 67 12 90 05